

L'irrésistible et utile démocratie, sens et portée

Dr. Baba M. Sayed

Faculté des Sciences Politiques et des Relations Internationales, Université Alger3

Résumé

« Politique et éthique ne sont ni identiques ni isolées l'une de l'autre dans des compartiments étanches. Et le difficile problème de leurs relations devient insoluble si nous l'abordons de trop loin comme nous le faisons lorsque nous réduisons la politique aux seuls faits et besoins bruts et situons toutes les valeurs par définition dans le champ de la morale. Je crois que pour comprendre les liens entre la politique et la morale, il faut comparer des éléments comparables, c'est-à-dire les valeurs politiques et les valeurs. »¹

Mots-clefs : Démocratie - Politique - Valeurs - Occident - Islam

ملخص

« إن السياسة والأخلاق لا هما متماثلتان ولا هما منعزلتان الواحدة عن الأخرى في حجرات عازلة. إن الإشكال الصعب للعلاقة بينهما يصبح مستحيل الحل إذا تم تناوله عن بعد، كما نفع حين نقلص السياسة في الأفعال والحاجات الخام، ونضع كل القيم بالتعريف في حقل الأخلاق. أعتقد أنه لفهم الروابط بين السياسة والأخلاق، لا بد من مقارنة العناصر القابلة للمقارنة، أي القيم السياسية والقيم.»

الكلمات المفتاحية: ديمقراطية - سياسة - قيم - غرب - إسلام

(1) Sartori, Giovanni, « Théorie de la Démocratie », A. Colin, Paris, 1973, p. 145.

Introduction :

Au tournant du siècle dernier, la démocratie semble avoir réalisé, dans plusieurs parties du monde, des avancées notables, voire irréversibles. Cette dynamique de démocratisation a, paraît-il, accentué, partout où elle a pu prendre racine, la crise de régimes considérés comme dictatoriaux avant d'entraîner leur disparition².

Tenue à l'écart de ce qui semble être un inexorable processus planétaire de démocratisation générale, une partie entière du monde, en l'occurrence l'aire arabo-musulmane, semble s'entêter dans sa résistance implacable à toute forme de changement.

Devenue apparemment une terre de prédilection pour des régimes autoritaires et anachroniques, l'aire arabo-musulmane a fini, de manière surprenante, par se singulariser du reste du monde et par acquérir le statut, peu enviable, d'une aire géographique et culturelle d'exception.

Il est pourtant admis, de manière générale, que seuls les peuples et les nations qui ont adopté la démocratie comme système politique, ont pu se distinguer des autres par leur développement et leur progrès d'une part, et par leur cohésion et stabilité, d'autre part.

Jusqu'à quand alors le monde arabo-musulman accepterait-il de vivre en marge de l'histoire en se vouant corps et âme aux régimes despotiques qui ont apporté la preuve continue, non seulement de leur échec à conduire leurs peuples sur les sentiers de la prospérité et de la dignité, mais qui se sont aussi avérés être de rédhitoires obstacles à leur émancipation, cohésion et unité ?

La difficulté de définir le terme démocratie

(2) Salame, Ghassan, « Sur la causalité d'un manque : Pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », Le Caire, Éditions du Centre d'Étude et de Documentation Economique, Juridique et Sociale (CEDEJ), démocratie et démocratisation dans le monde arabe, 1992, p. 49

Le terme « démocratie » est devenu, de nos jours, une polysémie qui pêche par l'imprécision de ses déterminations. Les nombreuses conceptions et interprétations auxquelles elle a donné lieu -et qui sont, généralement, l'expression d'approches philosophiques et culturelles bien différentes- a rendu presque impossible la possibilité de trouver une définition consensuelle susceptible d'être communément admise de ce qu'elle est, ou du moins, de ce qu'elle n'est pas ou ne devrait pas être. La démocratie est en passe de « devenir dans le discours contemporain, un terme vide, ne dénotant rien de déterminé, ayant pour seule fonction de teinter d'une nuance laudative ce qu'il est supposé qualifier.»³ Guizot qui assimile la démocratie aux désordres et au chaos estime qu'elle n'est en fait que le drapeau du grand nombre placé « en bas » contre un petit nombre qui s'est hissé « en haut ». ⁴ Guizot juge que la démocratie n'est, en définitive, que le cri de guerre d'une multitude animée, parfois, de bonnes raisons et souvent poussée par les passions les plus grossières et insensées.

Évolution du paradigme démocratique

Le concept de démocratie nous oblige, étant donné les changements substantiels successifs subis ou apportés à son contenu, à être attentifs aux tournants historiques et aux contextes socio-économiques qui ont impacté son évolution. Si hier, certains penseurs, considéraient la démocratie comme une corruption de la constitution idéale fondée sur la justice, étant donné que la liberté et l'égalité sont ruineuses pour l'harmonie de l'âme⁵, d'autres estiment que la démocratie est de loin le meilleur régime dans

(3) BERNARDI, Bruno, « La démocratie », Paris, GF-Flammarion, 1999, p.13

(4) Guizot, F, « De la démocratie en France, » Paris, janvier 1849, 9-10

(5) PLATON, « République », trad. R. Baccou, Paris, GF-Flammarion, 1966, pp. 314-318.

la mesure où il est le seul à permettre à l'homme de se réaliser pleinement. ⁶

Evolution du concept démocratie et de son contenu

La « démocratie » vient historiquement du grec «*demokratia*», de «*dèmos*» qui est le peuple et de «*kratos*» qui désigne le pouvoir. En somme la démocratie signifie « pouvoir du peuple ». Le concept démocratie repose, par ailleurs, sur deux principes qui sont autant de piliers solides et qui lui ont donné, à travers l'histoire, son originalité et sa spécificité particulière comparativement à d'autres formes de systèmes ou de régimes politiques. Ces principes sont, à la fois, le peuple et sa volonté clairement exprimée et respectée. En d'autres termes, le système démocratique est celui où le peuple est législateur et magistrat en même temps, c'est-à-dire qu'il exerce en même temps le pouvoir législatif et exécutif.

En clair, dans une démocratie, le pouvoir n'est légitime que s'il résulte de la volonté populaire et qu'il en est la fidèle expression et matérialisation. Selon son étymologie, la démocratie est un régime politique fondé sur la souveraineté du peuple ou de l'ensemble des citoyens. ⁷

La démocratie, comme conception politique du pouvoir, est vieille d'au moins vingt cinq siècles, mais son invention et sa réalisation à travers des institutions et des pratiques s'inscrivent dans une dynamique dont l'évolution n'est jamais achevée.

(6) «L'homme est naturellement démocrate, la démocratie est le régime naturel de l'espèce Homo sapiens sapiens» l'homme est donc naturellement conçu pour vivre dans des démocraties, grâce auxquelles l'homme maximise les virtualités de son être.», Bruno BERNARDI, «*La démocratie* », Paris, GF-Flammarion, 1999, p. 15

(7) Anonyme, dictionnaire encyclopédique, Paris, Ed. Philippe Aozou, 2004, p. 406

Au dire d'Hérodote,⁸ c'est Otanès, qui au V^e siècle Av. J.-C., plaida pour la première fois en faveur de l'« *isonomia* » (égalité devant la loi) comme meilleur principe de gouvernement politique. Mais c'est certainement Périclès (461- -399), descendant de Clisthène, qui serait le véritable fondateur de la « démocratie » grecque dont il en aurait déterminé, avec précision, les critères et caractéristiques au cours de l'oraison funèbre en l'honneur des soldats athéniens morts dans la guerre contre Sparte :

« Notre constitution politique n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins; loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'Etat, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle; enfin nul n'est gêné par la pauvreté et par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. La liberté est notre règle dans le gouvernement de la république et dans nos relations quotidiennes. La suspicion n'a aucune place; nous ne nous irritons pas contre le voisin, s'il agit à sa tête; enfin nous n'usons pas de ces humiliations qui, pour n'entraîner aucune perte matérielle, n'en sont pas moins douloureuses par le spectacle qu'elles donnent. La contrainte n'intervient pas dans nos relations particulières; une crainte salutaire nous retient de transgresser les lois de la république; nous obéissons toujours aux magistrats et aux lois et, parmi celles-ci, surtout à celles qui assurent la défense des opprimés et qui, tout en n'étant pas codifiées, impriment à celui qui les viole un mépris universel. »⁹

(8) Hérodote, *l'Enquête*, trad. A.Barguet, Paris, Ed. Gallimard « Bibliothèque Pléiade », 1964, pp. 254-255

(9) Thucydide, « *La guerre de Péloponnèse* », trd. J. Voilquin, Paris, Ed. GF-Flammarion, 1966, pp. 134-135

L'historique stratégie athénien exigeait, par ailleurs, que dans un régime démocratique, « *théoriquement le peuple [soit] souverain, [et] l'Etat, gouverné par le premier citoyen de la cité.* »¹⁰

Dans la *République*¹¹, Platon de son côté a défini la « démocratie » comme « *politeia* » (république). La « *politeia* » de Platon, c'est « *la cité en tant qu'elle s'institue, se donne des lois, règle l'attribution du pouvoir. Elle définit les rapports institutionnels et les formes de l'existence commune.* »¹²

A la même époque, c'est-à-dire en 500 ans avant notre ère, les Romains ont instauré la « *respublica* », du latin « *res* » (chose, affaire) et « *publica* » (publique).

La République¹³ fut un système, qui, à instar de la démocratie athénienne, offrait la possibilité, à l'exclusion du droit de participer au gouvernement réservé exclusivement aux hommes, à un nombre relativement important de ses citoyens de participer aux prises de décision. Cependant, ces restrictions à la notion de citoyenneté n'ont pas empêché les penseurs occidentaux d'estampiller les régimes athénien et romain de démocratiques.

A l'origine, « démocratie » et « république » n'ont pas, faut-il le souligner, désigné deux types de gouvernement foncièrement différents.¹⁴ C'étaient des formes de gouvernements populaires qui ne possédaient toutefois pas les mêmes caractéristiques que les régimes représentatifs contemporains modernes dotés de parlement.

(10) Ibid., p. 136

(11) Platon, « *République* », trad. R. Baccon, Paris, Ed. GF-Flammarion, 1966, p.136

(12) Bernardi, Bruno, « *La démocratie* », Paris, GF-Flammarion, 1999, p.59

(13) Dahl, Robert, « *De la démocratie* », trad. Monique Berry, Paris, Ed. No - veaux horizons, 2001, p. 10

(14)

De la démocratie directe à la démocratie représentative

Le Marquis D'Argenson (1694-1757), fut le premier penseur politique à couper le concept démocratique de ses origines et référents antiques et pour ainsi dire jeter les bases du passage de la notion d'autogouvernement à celle de gouvernement représentatif. Ce faisant, il a jugé qu'il n'y aurait, depuis lors, que deux formes de démocratie, une fausse et une autre réelle et légitime. La fausse est porteuse, selon lui, de grands risques et dangers de désordre et de déstabilisation tandis que l'autre, la vraie, qui désigne le gouvernement représentatif est considérée comme véritable et authentique :

« La fausse démocratie, écrit-il, tombe bientôt dans l'anarchie, c'est le gouvernement de la multitude ; tel est un peuple révolté : alors le peuple insolent méprise les lois et la raison ; son despotisme tyrannique se remarque par la violence de ses mouvements et par l'incertitude de ses délibérations. Dans la véritable démocratie, on agit par députés, et ces députés sont autorisés par l'élection ; la mission des élus du peuple et l'autorité qui les appuie constituent la puissance publique. »¹⁵

Démocratie, « fruit » spécifiquement occidental ?

Pendant longtemps, la démocratie n'était envisageable qu'en terre occidentale, car fruit « exclusif » de leur parcours et expérience historiques ainsi que de leur évolution sociale, culturelle et économique.

C'est du moins ce que laissait entendre Max Weber,¹⁶ par exemple, qui, liant l'essor de la démocratie à celui du capitalisme, estimait que l'Europe de l'Ouest est la seule région qui ait le monopole de l'Etat et du capitalisme. D'autres penseurs et

(15) *Argenson (Marquis d'), « considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France », Amestrdam, 1765, p.8*

(16) *Weber, Max, « L'éthique protestant et l'esprit du capitalisme », Paris, Ed. Plon 1967, pp. 10-11*

publicistes ¹⁷ qui ont jugé que le système démocratique n'était pas adapté aux peuples vivant en dehors du périmètre étroit représenté par l'Amérique du Nord et de l'Europe, lui ont emboîté allégrement le pas en établissant l'équation équilibrée et durable entre Occident et démocratie.

Ce que confirme, par ailleurs, Pierre Manent, qui, soutient que la démocratie n'est pas le fruit de hasard, n'a pas été trouvée « dans les bois ni sous les sabots d'un cheval. ».¹⁸ Le beau système démocratique « occidental » en question, que les non occidentaux le tiennent pour dit, a été le fruit d'une historique élaboration et distillation, « la formule magique » difficilement trouvée, au cours d'une longue trajectoire, que les Européens ont pu expérimentée et progressivement adoptée pour leur permettre de jeter les bases d'un vivre-ensemble qu'ils ont eu, avec le temps, le loisir d'améliorer et de parfaire, et que les autres peuples et nations leur envient.

Le « beau système » démocratique n'aurait pas été possible, les ethnocentristes occidentaux vous le diront, s'il n'avait pas pris racine dans une terre chrétienne. Parce que, d'après eux, le christianisme qui lui a servi de « couveuse » a permis de libérer l'espace profane et, par suite, préparé, comme le relève Marcel Gauchet, des voies insoupçonnées de la démocratie moderne :

Si a pu se développer un ordre des hommes à ce point en rupture avec les précédents, et en rupture pour cause de renversement sur tous les plans de l'ancienne hétéronomie, c'est dans les potentialités dynamiques exceptionnelles de l'esprit du christianisme qu'il convient d'en situer la première racine. Elles fournissent un foyer de cohérence permettant de saisir la solidarité essentielle, sur la durée, de phénomènes aussi peu évidemment

(17) Voir, entre autres, Martin Lipset, Seymour, « L'homme et la politique », Paris, Ed. Seuil, 1963, p. 57, Kennan, Georges F., *The Cloud of Danger*, Boston, « Little Brown », 1977, pp. 42-43

(18) Manent, Pierre, « Enquête sur la démocratie », Ed. Gallimard, 2007, p. 17

liés que l'essor de la technique et la marche de la démocratie. Ainsi le christianisme aura-t-il été la religion de la sortie de la religion.¹⁹

Il est à préciser, néanmoins, que l'identification de la démocratie à l'Occident est contestée par certains penseurs qui la répudient, sans appel, en la considérant, comme non fondée historiquement, et par suite irrecevable :

L'identification de la démocratie à l'Europe occidentale et à ses « prolongements » nord-américains est un pensif qui ne résiste pas à l'examen. Si l'idée démocratique et les valeurs qui sous-tendent ce système politique sont en Europe et se sont rapidement répandues en Amérique du Nord, la formation de tels régimes a eu lieu de façon tout aussi prompte et parfois plus précoce dans certains pays du Sud. Huntington lui-même est obligé de reconnaître que de nombreux pays européens restèrent à l'écart de ce qu'il appelle la « première vague », celle des années 1828-1926.²⁰

Faut-il relever que la vague de démocratisation des années 1828-1926 à laquelle Huntington fait allusion était l'œuvre exclusive de pays en voie de développement que rien ne prédisposait, si l'on suivit sa logique de pensée, à s'approprier le système démocratique...

Démocratie ingénierie ou mode de vie ?

Certains penseurs privilégient une conception de la démocratie en opposition avec celle qui a tendance à « réduire » la démocratie à de l'ingénierie. Cette conception suppose que la démocratie est un mode de vie philosophique qui n'a pour cadre d'action que la recherche des meilleurs moyens de renforcer les bases du vivre-ensemble entre les différentes composantes sociales et ethniques,

(19) Gauchet, Marcel, « *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion* », Ed. Gallimard, p.11

(20) Jaffrelot, Christophe, « *Démocraties d'ailleurs* », Ed. Karthala, 2000, p.61

et énoncer et parfaire les possibilités d'égalité devant la loi en plaçant au centre de ses intérêts et objectifs l'Humanité et non le groupe comme champ d'activité. Et en cela, sa différence est particulièrement patente et criante avec, par exemple, la *sociologie* politique, qui, laisse supposer que la démocratie, entendue comme système politique, n'aspire à rien de plus que d'être « un état politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens sans distinction de naissance, de fortune ou de capacité.»²¹

Cette différence entre les deux visions transparait, d'ailleurs, clairement, dans les approches respectives des anciens et des nouveaux démocrates. Alors que les démocrates d'autrefois ne parlaient que d'égalité, ceux, contemporains, ne jurent que par l'égalité des opportunités, c'est-à-dire que pour eux la « sélection des plus capables pour les postes de direction doit se faire sans tenir compte des privilèges de castes, de races ou de classes. »²²

Cependant, quelles que soient les nuances et les différences entre les différentes sensibilités et écoles qui se proclament démocrates sur le contenu de la démocratie, il faut bien reconnaître que, d'une manière générale, celle-ci était devenue, depuis des décennies, le seul système ou presque qui requiert l'adhésion aussi bien des gouvernés que des gouvernants à travers le monde :

« Que nous soyons libéraux ou socialistes, modérés ou radicaux, progressistes ou conservateurs, nous sommes tous, ou nous voulons tous être, des démocrates. Il existe de profonds désaccords entre les partisans de la démocratie radicale et les défenseurs de la démocratie libérale, mais ces désaccords seraient impossibles sans un attachement commun à l'idée démocratique.»²³

(21) Duclerc et Pagnerro, « *Le dictionnaire politique* », Ed. Anthropos, Paris, 1860

(22) Fryre, Gilberto, « *sociologie de l'impérialisme* », Ed. Anthropos, Paris, vol. II, p. 442

(23) Manent, Pierre, « *Enquête sur la démocratie* », *Op.Cit* ; p. 7

Churchill ne disait-il pas que la démocratie est « le pire des régimes, à l'exception de tous les autres, qui, ont été expérimentés dans l'histoire » ? Ce qui, par ailleurs, tout en laissant clairement supposer que le régime démocratique, qui n'est pas parfait ou exempt de certains défauts et reproches, demeure, comparativement à tous les autres régimes ou systèmes politiques, un « exemple » ou du moins le seul fiable, jusqu'à preuve du contraire, en matière de régulation sociale.²⁴

L'idéal démocratique malgré les critiques, parfois acerbes²⁵ dont il faisait régulièrement l'objet, est pourtant partout célébré,²⁶ et la majorité écrasante des gouvernements, à travers le monde, même ceux qui s'y opposent farouchement dans la pratique

(24) « Pour la première fois de son histoire, la démocratie se trouve sans co -
quérant idéologique crédible [...]. Les conquérants de droite – qui veulent
remplacer la démocratie par un régime non démocratique ou antidémocra-
tique – sont pour ainsi dire maudits depuis 1945 ; les concurrents de gauche
– qui veulent remplacer la démocratie par un régime supposément « encore
plus démocratique », c'est-à-dire « enfin vraiment plus démocratique » - ont
été discrédités par l'évidence croissante, ces dernières années, de la catastro-
phe communiste. » Ibid., p. 106

(25) Voir, entre autre, Debray, Régis, *L'obscénité démocratique*, Editions
Flammarion, Café Voltaire, 2007

(26) Le 8 novembre 2007, l'Assemblée générale a proclamé le 15 septe -
bre Journée internationale de la démocratie, et invité les Etats Membres, le
système des Nations Unies et les autres organisations régionales, intergou-
vernementales et non gouvernementales à célébrer cette Journée. La Journée
internationale de la démocratie est l'occasion de réexaminer l'état de la dé-
mocratie dans le monde. La démocratie est un processus autant qu'un ob-
jectif, et seule la pleine participation et l'appui de la communauté interna-
tionale, des organes de gouvernance nationaux, de la société civile et des
individus, permettront de faire de l'idéal démocratique une réalité

de tous les jours, ne peuvent pas ne pas s'en réclamer, ²⁷ en revendiquant, du moins publiquement et officiellement, un brevet de démocratie.

Tous les experts et spécialistes en la matière, vous le diront, les méfaits de la démocratie ne seraient remédiables que par davantage de démocratie. La démocratie est, si l'on suit cette logique, le régime qui devrait requérir notre intérêt et notre attention, parce que c'est lui et lui seul que l'on devrait, si l'on est de son temps et que l'on est animé par l'intérêt de ceux et celles que l'on est censé représenter ou défendre, essayer, par tous les moyens, de réaliser et s'approprier. Et puisque la démocratie est la meilleure manière de gouverner les hommes et les femmes, ou du moins la moins mauvaise comparée à toutes les autres, les gouvernés comme les gouvernants ne peuvent, selon les adeptes du système démocratique, qu'y gagner. Après tout, ne dit-on pas que la manière dont les hommes se gouvernent donne forme, en règle générale, à tous les contenus de leur vie dans la mesure où « le pouvoir est ce qui fait qu'une société se distingue d'une autre [...] et que la société était en son essence une société politique, et que tel type de société se distinguait d'une autre en raison d'une mise en forme des rapports entre les hommes, les classes ou les groupes, dont le principe était lié au mode de génération et de représentation du pouvoir. » ²⁸

Montesquieu donnait de la démocratie une conception que certains pourraient considérer idéale sinon idéaliste. Il indiquait que la vertu qui est, selon lui, le principe de l'état républicain est l'amour de la République, que celui-ci est l'amour de la démocratie

(27) La démocratie est la forme prédominante de gouvernement dans le monde aujourd'hui. Alors que dans la majeure partie du monde, il s'agit d'un phénomène rare ou récent, des « vagues » successives de démocratisation durant le XXe siècle ont fait qu'aujourd'hui, dans le nouveau millénaire, davantage de pays sont régis par des formes de gouvernance démocratiques que par des formes non démocratiques

(28) Lefort, Claude, *Essais sur le politique, XIX-XXème siècle*, Paris, Ed. Seuil, 1986, pp. 256-257

et qu'enfin l'amour de la démocratie est celui de l'égalité et de la frugalité.²⁹

Giovani Sartori soutient que la définition de la démocratie est indissociable de l'expérience historique qui détermine le point d'ancrage d'une démocratie, car chaque trajectoire politique a façonné sa propre vision de concepts tels que la liberté, la légitimité, la coercition etc., et en cela Sartori a parfaitement raison, car comment concevoir le système politique d'un peuple, sans tenir compte de sa culture, de sa religion et de son héritage historique ? Autrement dit, comment pouvoir penser ce qu'est la démocratie sans savoir ce qu'est le peuple ?

Il y a démocratie, là où le lieu du pouvoir est vide

Pour Claude Lefort, le plus important dans un système démocratique ce n'est pas que le pouvoir appartienne à tous les citoyens ou à une majorité d'entre eux, mais qu'il n'appartienne en fait à quiconque. Cette logique soutenue par Lefort s'explique aisément par le fait que quand on suppose que le pouvoir appartient à tous ou à une majorité, cela revient à nier la division sociale, c'est-à-dire la rupture entre dominants et dominés, ce qui est inconcevable en démocratie. Alors que quand on soutient que la place du pouvoir n'appartient à personne, cela nous permet aisément de déchiffrer l'expérience démocratique et de la rendre sensible et transparente. Soutenir que le lieu du pouvoir est vide, cela revient à dire que le pouvoir pourrait bien être occupé par tel ou tel, mais exclut toute possibilité de le voir incarner par une classe, une sensibilité, un individu ou un groupe d'individus.

La vacance du pouvoir que le moment électoral fait apparaître aux yeux de tous, ouvre sur l'indétermination des issues, des conflits incessants qui agitent la société, et qui se jouent autour du lieu du pouvoir. Conflits qui nous renseignent, constamment, sur les déplacements de la domination et des déplacements des revendications des droits, par exemple, du domaine économique au champ écologique, de l'égalité des sexes ou des races aux identités

(29) Montesquieu, *De l'esprit des lois*, livre V, Ch. II et III

nationales ou régionales : « l'originalité de la démocratie, c'est donc l'institution de ce lieu vide du pouvoir, où la société vient projeter ses antagonismes, éprouver ses divisions, et s'éprouver elle-même comme société divisée. »³⁰

La société démocratique est le foyer d'un questionnement permanent et indéfini sur les fins ainsi que sur les méthodes et les moyens de réaliser celles-ci. Car la démocratie est, en réalité, une source de changement, d'ébranlement permanent et constant des fondements et des assises de l'autorité, des valeurs établies, des connaissances acquises et, de manière générale, sur les raisons de légitimité de tous les aspects de la vie et des modes de l'existence.

Faisant un pied de nez à ceux qui soutiennent que la désintringation entre les sphères politique et religieuse est un préalable absolu à toute possibilité de démocratie ou de démocratisation, Lefort considère qu'une telle perception relève de l'ignorance de la nature et de l'essence de la démocratie en général et du politique en particulier. Dissocier le politique du religieux ne serait envisageable, selon lui, qu'à la condition de concevoir l'institution de la société comme une simple auto-institution, de part en part humaine et sociale ne devant rien qu'à elle-même. Ce qui ne peut être qu'une vue de l'esprit dans la mesure où cela revient à succomber à l'idéologie humaniste ou marxiste, laquelle idéologie n'est en fait qu'une maladroite et infructueuse « tentative de penser le social dans les frontières du social, l'histoire dans les frontières de l'histoire, l'homme à partir et en vue de l'homme. » alors que le politique et le religieux sont deux moments du symbolique entre lesquels on ne saurait tracer de frontières étanches, définitives ou certaines.

Après tout, relève Claude Lefort, il n'y a de réalité que symbolique, ou plus exactement, il n'y a de réalité ni en deçà ni au-delà que symbolique : « la vérité qu'il faut [...] reconnaître

(30) Habib Claude et Mouchard Claude, *La démocratie à l'œuvre, autour de Claude Lefort*, Paris, 1993, p. 9

c'est que les faits ne parlent que les uns au contact des autres, c'est-à-dire convertis en signes, que la réalité se donne à leur entrecroisement, dans la texture symbolique du discours et que nous tomberions dans la fiction si nous voulions les saisir dans les limites de leur définition, les soustraire au travail de l'interprétation pour investir en eux la réalité. »³¹

Démocratie et islam

Considérés séparément, l'islam et la démocratie peuvent donner l'impression au chercheur inattentif d'être non seulement deux conceptions du monde et de l'homme bien différentes, mais aussi et surtout deux paradigmes susceptibles de désigner, chacun, pour ceux qui se satisfaisaient d'une première lecture forcément superficielle, un ordre d'idées et de principes antinomiques.

Il est vrai que pour les non initiés, l'islam pourrait être réduit à ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire un ensemble de devoirs et d'obligations³² auxquels tout musulman doit, impérativement, et dans la résignation totale, se conformer, dans l'espoir d'accéder au bonheur dans cette vie et dans l'au-delà, alors que la démocratie est jugée comme la généreuse et intarissable source de multiples droits et libertés conquis, par d'incessantes luttes au prix de multiples sacrifices, au cours des siècles. Ce que précise, à sa manière, Daniel Tanguay quand il affirme qu' : « à l'aube du vingt-et-unième siècle, la démocratie se cantonnerait à la protection de plus en plus méticuleuse de droits individuels compris de façon de plus en plus extensive », d'une manière telle que semblable phénomène « suspend [rait] aujourd'hui un point d'interrogation

(31) Lefort, Claude, « *Essais sur le politique, XIX-XXème siècle* », Op.Cit, p. 445

(32) Le prophète a affirmé, dans «un hadith» célèbre mentionné par les plus hautes autorités de la tradition, par Muslim, Tarmidhi, l'imam Ahmed et par Boukhari, que l'Islam est « que tu crois en Dieu sans rien lui associer, que tu pratiques la prière, que tu verses l'aumône légale, et que tu pratiques le jeûne du Ramadan...»

dévastateur sur la légitimité de nos communautés politiques de base. »³³

Il est cependant à souligner que l'islam ne peut être réduit à un ensemble d'obligations et de devoirs, ni encore moins être pris pour une charte constitutionnelle qui proclame un peuple souverain, ou pour une déclaration qui recense et énumère les droits et les libertés d'un Homme autonome célébré, dans l'ignorance du Créateur, un nouveau dieu tout puissant. L'islam est avant tout une mise en marche d'une entreprise sociétale en quête permanente des moyens et des possibilités légales et adéquates, qui devraient lui permettre de s'acquitter de l'exaltante et de la noble mission de justice et d'équité qu'elle a reçue en héritage du Prophète, et de ses compagnons.³⁴

La démocratie, faut-il le rappeler, s'est développée et renforcée, et c'est là l'une des principales critiques qui lui est adressée, dans l'oubli de Dieu et de la question de la nature humaine. L'homme démocratique, comme le précise Pierre Manent, serait entièrement pensé « sous la catégorie de l'autonomie, c'est-à-dire à partir de son arrachement à la nature, à sa [propre] nature »³⁵

Opposer donc l'islam à la démocratie ou les considérer comme les termes d'une impossible équation serait, à notre sens, verser dans ce que nous pourrions prendre pour la simplification simplifiée. Et ce même si, comme nous l'avons déjà relevé, la nature de l'islam et celle de la démocratie, ainsi que les contextes spécifiques qui leur ont servi de terreau de développement respectif, semblent d'emblée, interdire toute possibilité de filiation

(33) Daniel Tanguay, « Pierre Manent et la question de l'homme », *Politique et Sociétés*, vol. 22, n° 3, 2003, p. 92.

(34) Les droits reconnus à l'homme en islam participent d'une vision globale qui en oriente et conditionne la portée et l'exercice. Plus précisément, la conception islamique des droits de l'homme est celle d'un homme responsable pleinement conscient du fait qu'il doit rendre compte de ses choix et de ses actes.

(35) *Ibid*, p. 95

ou de rapprochement entre eux. Ce qui n'est, en réalité, toutefois vrai qu'en apparence.

La démocratie peut-être considérée comme une consécration des droits acquis, ou encore à conquérir, par le biais d'une dynamique historique incessante³⁶ et jamais achevée, qui a constitué la possibilité pour l'Occidental, à des époques données, de libérer son esprit par la Réforme, et sa raison et son goût par la Renaissance, et à d'autres, et le processus ne fait que s'amplifier de nos jours, d'élargir le champ des droits et des libertés du citoyen occidental.

En islam, aussi bien les droits que les devoirs, doivent être jugés à l'aune de la double exigence de la responsabilité, et de la pleine conscience de devoir rendre des comptes de ses choix et de ses actes. C'est ce qui explique que le chemin du croyant a été, depuis l'aube de l'islam, balisé par deux interdits fondamentaux, Ben Nabi les considérait comme « des garde fous », de nature à l'empêcher de se complaire dans le statut inacceptable de l'esclave ou de sombrer dans les travers du despotisme honni. Ces deux interdits, ou pour ainsi dire ces deux garde fous, avaient été expressément édictés au musulman par des versets du Coran qui l'invitent fermement et solennellement à les respecter, pour éviter les graves conséquences que pourrait engendrer pour lui leur violation.

Dans l'un de ces deux versets, il est dit en effet : « Nous réservons la demeure éternelle à ceux qui ne se laissent pas

(36) Claude Lefort soutient que la démocratie est un processus « sauvage » dont personne ne peut, a priori, prévoir ni l'évolution ni la fin. Et c'est d'ailleurs, dit-il, cette principale caractéristique qui représente et fait « son essence ; dès lors qu'il n'y a aucune référence dernière à partir de laquelle l'ordre social puisse être conçu et fixé, ordre social qui est constamment en quête de ses fondements, de sa légitimité et c'est dans la contestation ou dans la revendication de ceux qui sont exclus des bénéfices de la démocratie que celle-ci trouve son ressort le plus efficace. » Lefort, Claude avec Thibaud, « La communication démocratique », in *Esprit*, numéros 9-10, septembre-octobre, 1979, p. 34

tenter par l'esprit de domination... »³⁷ Comme on le constate, le Musulman est mis en demeure solennellement et de manière grave, de ne jamais céder à la tentation de despotisme.

Dans l'autre verset, le croyant est invité à ne jamais sacrifier, sous aucun prétexte, sa dignité d'être humain : « A ceux que les anges trouveront injustes envers eux mêmes et à qui ils demanderont : En quelle condition étiez-vous (sur terre) ? Et qui leur répondront : Nous étions dans l'abaissement, les anges répliqueront; la terre de Dieu n'était-elle point assez vaste pour que vous puissiez émigrer, ceux-là auront pour asile la géhenne et quel détestable devenir [...] exception faite des faibles parmi les hommes, les femmes, les enfants qui ne trouvent aucun moyen pour fuir et ne peuvent suivre le chemin qui convient, à ceux-là pourra pardonner car Dieu accorde l'absolution et le pardon. »³⁸

Commentant le souci de l'islam à encourager ses adeptes à continuellement préserver et sauvegarder, et ce, quelques soient les circonstances ou les dangers auxquels ils pourraient être exposés, leur dignité, le penseur Malek Ben Nabi soutient que :

« Le musulman est prémuni contre les tendances antidémocratiques qui peuvent se trouver en son être, par l'honneur sacré que Dieu a mis dans sa nature humaine et par les indications qu'il a placées sur son chemin pour l'empêcher de dévier [...]. Le sentiment de cet honneur, qu'il détient d'une manière générale en sa qualité d'homme est d'ailleurs renforcé par un honneur particulier qui lui est dévolu en sa qualité de croyant : "La gloire appartient à Dieu, au prophète et aux croyants." Et le mot gloire dans ce verset désigne la supériorité morale, la noblesse spirituelle et non pas l'éclat temporel. »³⁹

(37) Coran IV, 97

(38) Coran XXVIII, 83-84

(39) «L'Islam produit-il le sentiment démocratique ? » [En ligne] <http://ouma.com/7649/islam-democratie-2> [page consultée le 17-02-2016]

La démocratie, telle qu'elle est mise en œuvre en Occident, tire son importance, nous l'avons déjà relevé, dans l'oubli de Dieu et de l'ignorance de la nature de l'homme, de son caractère pratique et « utilitaire », d'une part, et de sa redoutable efficacité de mettre à la disposition, d'autre part, de ceux et de celles qui y croient, les mécanismes susceptibles de gérer, dans la stabilité et la concorde, les irréductibles contradictions sociales. Elle leur donne surtout la possibilité d'assurer une succession pacifique au pouvoir, et de garantir, dans certaines limites, la liberté des citoyens et leur égalité devant la loi.

Grâce au « miracle » démocratique, les Occidentaux ont pu vivre, depuis des décennies, dans des sociétés apaisées ; sociétés qui, malgré leur diversité et les profondes contradictions qui les travaillent, avaient toujours su trouver, dans les moments critiques, les sages et consensuels compromis à même de garantir et d'assurer aux citoyens occidentaux un vivre-ensemble qui fait, de nos jours, école.

S'il est incontestablement difficile d'être, quand on est musulman, partisan inconditionnel de la démocratie, telle que l'Occident l'entend et l'applique, dans la mesure où le dogme démocratique, on le constate chaque jour en terre occidentale, est destructeur des contenus moraux qui constituent le propre de la nature humaine.⁴⁰ Il est également difficile, voire irresponsable, pour tout musulman, de ne pas être nécessairement l'ami de la démocratie étant donné qu'elle s'est imposée, l'expérience l'atteste et le démontre par ailleurs, comme l'unique régime qui, à l'exclusion de tous les autres, garantit aux hommes des possibilités et des droits imprescriptibles; possibilités et droits que les autres systèmes politiques leur dénie ou leur refusent.

(40) Manent, Pierre, « *Tocqueville et la nature de la démocratie* », Paris, 1993 [1982], p. 177.

Conclusion :

Les pays arabes et musulmans qui connaissent, pour la plupart d'entre eux, un essoufflement intellectuel, une absence de dynamisme politique et social et un anachronisme des structures de pouvoir, ont tout intérêt à emprunter aux démocraties occidentales ce qui ne contredit point les valeurs de leur culture, et qui a assuré aux peuples et nations européens leur vitalité et leur réussite fulgurante, à savoir les mécanismes démocratiques de l'organisation du pouvoir.

L'expérience occidentale a largement montré et prouvé que, sans un régime démocratique qui assure aux hommes leurs inaliénables droits de citoyens, et leur donne la possibilité et la liberté de choisir, sans contraintes et en toute transparence, leurs dirigeants, les citoyens seraient voués à l'inaction, l'oisiveté et à la passivité et leur nation condamnée, tôt ou tard, à la déliquescence, la déstabilisation et la dislocation avant de connaître son irrémédiable et inéluctable perte.